

CHARTE D'ACCUEIL DES COMPAGNIES EN RESIDENCE

Bonjour, vous allez être accueillis en résidence au Marchal. Afin que tout se passe pour le mieux, voici quelques informations à connaître et quelques règles à observer lors de votre passage.

À SAVOIR

Tarif : 20€/jour
Chèque à l'ordre de l'AGETA
Durée de résidence : une semaine minimum
La clef est remise contre une caution de 20€



GÉNÉRALITÉS

Le collectif Curry Vavart est un collectif pluridisciplinaire d'artistes qui gère le Shakirail et le Marchal. L'association AGETA est l'interface juridique et institutionnelle qui administre ces lieux. Le Shakirail, 72 rue Riquet, 18ème, est en convention précaire avec la SNCF. Le Marchal, 14 rue du Capitaine Marchal, 20ème, est en convention précaire avec la Ville de Paris.

Le lieu est uniquement destiné à l'accueil des adhérents de l'association AGETA car il n'est pas ouvert au public. Toute compagnie doit donc être adhérente à l'association quand elle est accueillie dans ses locaux.

L'adhésion est gratuite.

Afin que vous puissiez découvrir au mieux notre projet associatif et que la rencontre ait lieu, vous serez conviés à participer aux événements du collectif au moins la semaine pendant laquelle vous êtes accueillis.

La prise de contact avec l'association se fait par mail via residence.marchal@gmail.com, il faut transmettre le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable de votre compagnie. Une fois votre résidence acceptée, il faudra inscrire votre compagnie via le lien suivant : <http://www.curry-vavart.com/inscription.htm> Les informations données nous seront utiles à créer le bilan annuel de l'association.

Tous vos supports de communication devront dès lors comporter le logo Curry Vavart et mentionner l'association comme partenaire ou soutien à votre création.

Le tarif demandé est de 20€/jour, argent à glisser directement dans une enveloppe en renseignant le nom de la cie et le nombre de jours. Cette enveloppe doit être remise en mains propres à votre référent ou à Clara au bureau à l'entrée du Marchal. **Les chèques doivent être fait à l'ordre de l'AGETA**. Ces tarifs ne correspondent pas à une location, mais à une participation aux frais de l'association.

Le Collectif Curry Vavart gère 2 bâtiments, paye 2 loyers, l'eau, électricité de volumes industriels, alimente les lieux en gaz, équipements, produits et frais divers dûs à l'évolution de l'équipement et du collectif lui-même. Ceci fait une somme importante par mois/par année. Le tarif des répétitions est basé sur un calcul équitable entre membres actifs de l'association (qui cotisent chaque mois et font avancer le projet bénévolement) et membres simples (qui utilisent les locaux). Si vous avez un problème vis à vis du tarif, n'attendez pas le dernier moment, parlez-en dès le départ à votre référent. Il est envisageable de vous acquitter d'une partie des frais en participant à des chantiers.

A votre arrivée une clé du bâtiment vous sera remise contre une caution de 20€, qui vous sera restituée à votre départ, afin que vous puissiez disposer du lieu en toute autonomie.

Merci de bien refermer la porte derrière vous et de ne laisser entrer personne qui n'aït de raison valable à sa présence.

FONCTIONNEMENT DU LIEU

Le Marchal est un lieu auto-géré par les bénévoles du collectif Curry Vavart. Afin que ses membres puissent vous reconnaître et apprendre à vous apprécier, nous vous invitons à venir vous présenter en réunion la semaine précédant votre résidence, sinon, au cours de

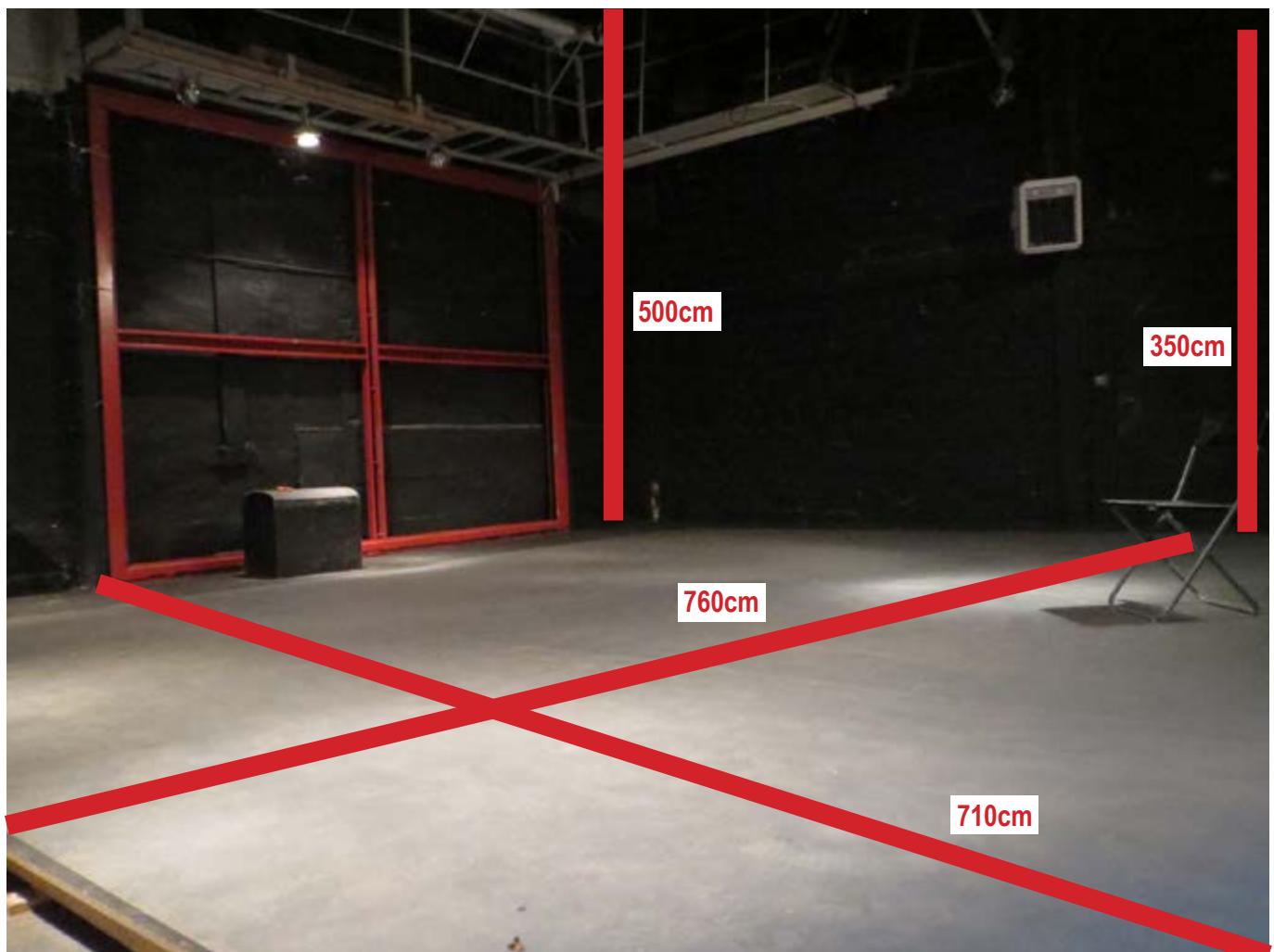
votre résidence. La réunion du collectif se tient tous les mercredis soir à 20h, soit semaine A au Shakirail, soit semaine B au Marchal. Pour connaître le lieu de la réunion la semaine qui vous intéresse, renseignez vous auprès de votre référent.

UN LIEU DE CONVIVIALITÉ

Espace de travail partagé, le Marchal dispose de plusieurs ateliers et d'une salle de répétition. N'hésitez pas à vous présenter spontanément aux personnes que vous croiserez dans le lieu pour connaître leur activité. Une cuisine est à disposition de tous les travailleurs. Vous choisirez d'y manger sur le pouce, d'y prendre un café ou d'y partager communément un repas si le temps et l'envie vous le permettent. Vous pouvez, pour ce troisième cas de figure dit de « mutualisation des repas »,

passer dans les ateliers et convier à votre aise d'autres personnes. Quel que soit le mode de fonctionnement que vous adopterez, il est indispensable de respecter quelques règles de base : laisser l'espace propre, partager les frigos et veiller à renouveler de temps en temps thé et café, qui sont des denrées en libre-service. De la même manière, quelques règles simples d'hygiène sont à observer vis à vis de nos lieux d'aisance.

LA SALLE DE RÉPÉTITION



Elle est équipée de rampes de lumière en hauteur et de deux prises électriques, mais n'est pas adaptée à une création technique. La salle est chauffée grâce à une

soufflerie. Vous êtes responsable de cet espace le temps de votre résidence, merci alors de veiller à sa propreté. Un kit ménage est à votre disposition dans la cuisine.